

# Journal le 1500



VOLUME 37, NUMÉRO 1 • MARS 2018

# féministes

# tant

# qu' il le

# faudra !

Journée  
internationale  
des femmes  
2018

Agence L'impact - Direction éditoriale et design graphique - Nadine Duroseau

Collectif  
8 mars



# Journal le 1500

Le *Journal Le 1500* est un bulletin d'information publié par le **Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec**, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

**Président provincial** : Richard Perreault  
**Secrétaire général** : Sylvain Dubreuil

☎ 514 387-1500  
☎ 800 361-8526  
🌐 scfp.1500.org  
✉ semhq@scfp1500.org



**Responsable communications** :  
Emmanuel Patola  
**Conception, montage et traitement de textes** : Mélanie Clément  
**Relecture** : Nathalie Jalenti

**Tirage** : 8 897 exemplaires distribués gratuitement à tous les membres de la section locale 1500.

**Impression** : Atelier Québécois offset 1998 inc.



Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Écom-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**EN COUVERTURE**: Le Collectif 8 mars, Agence: Upperkut. Direction artistique et design graphique: Noémie Darveau.

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante: [christinefontaine@scfp1500.org](mailto:christinefontaine@scfp1500.org)

Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou effectuer votre changement d'adresse au [www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org)

## VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS DEPUIS NOVEMBRE 2017

### CAMPAGNE CENTRAIDE

6 NOVEMBRE 2017 - Volume 37, numéro 28

### CONSULTATION NÉGOCIATION ANTICIPÉE

7 NOVEMBRE 2017 - Volume 37, numéro 29

### CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

22 NOVEMBRE 2017 - Volume 37, numéro 30

### AVANTAGES SOCIAUX—CHANGEMENTS APPORTÉS

5 DÉCEMBRE 2017 - Volume 37, numéro 31

### VOTE OPÉRATEURS CED—RÉSULTATS ASS. GÉNÉRALES

21 DÉCEMBRE 2017 - Volume 37, numéro 32

### RECONNAISSANCE D'ACQUIS—ÉLECT. APPAREILLAGE

22 FÉVRIER 2018 - Volume 38, numéro 1

### LETTRE D'ENTENTE 17-1500-53—RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE—ÉLECT. APP. TRANSÉNERGIE

5 MARS 2018 - Volume 38, numéro 2

# RÉSEAU SPÉCIAL

VOUS POUVEZ CONSULTER LES DOCUMENTS COMPLETS SUR NOTRE SITE WEB AU [WWW.SCFP1500.ORG](http://WWW.SCFP1500.ORG)

MABOUTIQUESYNDICALE.COM/SCFP1500  
AFFICHEZ VOS couleurs

5 syndicat des employé-es de métiers d'Hydro Québec

UNIVERSAL PROMOTIONS UNIVERSELLES  
AU SERVICE DES SYNDICATS DEPUIS PLUS DE 25 ANS

# SOYONS SOLIDAIRES!

## LE MOT DES OFFICIERS

### La négo au SCFP-1500, c'est parti!!!

Votre comité de négociation, en vue du renouvellement anticipé de la convention collective, est fin prêt à représenter TOUS les membres du SCFP-1500.

Nous voici en ce 20 février 2018, première journée de négo avec l'employeur, pour le dépôt du cahier de demandes syndicales, en front commun avec les cinq (5) autres sections locales du SCFP à Hydro-Québec. En cette même journée, vous avez reçu un INFO NÉGO six (6) unités sur le résumé des demandes syndicales déposées à l'employeur. Vous êtes à même de constater qu'il y a énormément de points qui ont été soulevés en consultation.

Le lendemain, en après-midi, Hydro-Québec nous faisait part de leurs offres. Nul ne sera surpris si nous vous disons que nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'onde. Ce phénomène en négo s'appelle « METTRE LA TABLE !!! », et du même coup, de permettre de prendre le pouls sur les positions de chacun. Pour bien garnir cette table, ça prend les outils nécessaires et surtout les bons arguments afin de mener à terme cette étape importante du renouvellement de nos conditions de travail.

Lors de la semaine du 26 février, la Direction a rencontré chacune des sections locales afin de leur faire part des enjeux propres à chaque accréditation. Pour notre section locale, la rencontre s'est tenue dans la matinée du 1<sup>er</sup> mars où nous leur avons fait part de nos propres demandes à la section locale 1500.

Par la suite, nous devons prendre le temps de décortiquer tous ces éléments et nous mettrons tous les efforts nécessaires afin de mener à bien cette négociation pour l'ensemble des membres du 1500. Nous sommes confiants, pour l'instant, d'arriver à une entente négociée de bonne foi avec l'employeur. Par contre, nous savons quand une négo commence, mais TELLEMENT pas lorsqu'elle prendra fin.

Pour ce qui est des informations qui circulent durant la négo, nous vous demandons de faire très ATTENTION à celles-ci et surtout de ne pas se faire prendre au jeu. Lors d'une négo, la plus



Sylvain Dubreuil  
Secrétaire général

Richard Perreault  
Président provincial

grande discrétion est de mise, et ce, pour les deux (2) parties. Un coulage peut provoquer un flop total d'une négo et ce n'est certainement pas ce que l'on souhaite. Cette mise en garde a été partagée à la première rencontre conjointe et chacune des parties s'est engagée à respecter la confidentialité des discussions. Les seuls communiqués qui circuleront, pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, seront à titre informatif sur l'état d'avancement des travaux.

En terminant, votre comité de négo est très fier de représenter les 6000 membres de la section locale 1500

Solidairement,



VOTRE COMITÉ DE NÉGO (de gauche à droite):  
Stéphane Michaud, vice-président provincial, région Laurentides, responsable exécutif Distribution, Richard Perreault, président provincial, Alexandre Bussièrès, vice-président provincial, région Montmorency, responsable exécutif avantages sociaux, Muriel Masse, conseillère syndicale SCFP et Luc Corriveau, vice-président provincial, région Maisonnette, responsable exécutif santé et sécurité.

## COMITÉ AVANTAGES SOCIAUX

### Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ)

En 2017, nous avons travaillé sur un guide simplifié du Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ) afin de pouvoir l'introduire dans la formation donnée aux nouveaux membres, le cours « Mon Syndicat ». Ce guide simplifié est un outil informatif, ayant pour but non seulement de présenter notre RRHQ, qui est un joyau, mais aussi d'en expliquer nos responsabilités à tous vis-à-vis celui-ci.

Autre changement concernant le régime pour ceux qui prennent leur retraite depuis l'été 2017 : dans l'enveloppe d'information envoyée par HQ, les ressources humaines ont retiré la feuille papier concernant le choix d'assurance Croix Bleue à faire. Il est maintenant de votre responsabilité de faire ce choix PAR INTRANET avant votre départ à la retraite. Voici la façon de s'y rendre:

**Intranet HQ → Mon Espace Personnalisé → Espace RH → Rémunération et avantages sociaux → Retraite → Départ à la retraite → Mesures à prendre en prévision de la retraite → bouton « Assurance Santé - Adhésion ».**

**PRENDRE NOTE :** Quoique toujours possible, il est moins avantageux de choisir l'ancien module, car il est maintenant désuet avec comme rente viagère de seulement 35 000 \$ versus les nouveaux modules qui ont un montant de 100 000 \$. De plus, avec les nouveaux modules, nous pouvons interchanger notre choix d'assurance à celui de base ou majoré ou vice versa pour une période de trois ans, ce qui le rend d'autant plus intéressant.

Encore une fois, nous aurons besoin de votre grande collaboration cette année au niveau du comité de retraite.

La composition du comité de retraite est expliquée dans le guide qui suit, à la page 4, et comme vous pouvez le constater, plusieurs représentants syndicaux peuvent y être élus pour deux types de mandats, soit 1 an ou 3 ans.

2018 étant une année d'élections pour le mandat triennal (3 ans), vous serez donc sollicités deux fois pour élire des représentants du 1500 sur le comité de retraite.

Une première fois vers le mois de mai, nous aurons besoin de votre collaboration afin de remplir un maximum de procurations pour vous faire représenter à l'assemblée annuelle. Avec le retour de vos procurations, nous aurons la possibilité d'ajouter un membre additionnel du 1500 au comité de retraite pour un mandat d'un an.

Une deuxième fois au courant de l'automne, vous aurez à voter pour un représentant au comité de retraite pour une période de 3 ans (mandat triennal). Nous vous donnerons toutes les informations à ce sujet en temps et lieu.

Avec ces deux gestes simples qui ne prennent que très peu de temps, vous permettez à la section locale 1500 d'être aux premières loges de tout ce qui se passe au niveau du régime de retraite.

Merci de votre collaboration!



**Nathalie Claveau**  
Responsable du comité provincial avantages sociaux

**Alexandre Bussièrès**  
Membre élu mandat triennal  
**Pierre-Luc Girard**  
Membre votant, élu à l'assemblée annuelle





À  
l'avant-plan  
depuis  
50 ans

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

# RÉSUMÉ DU SOMMAIRE

## DES DISPOSITIONS DU **RRHQ**



# ↓ LES 3 CHOSES À RETENIR

## ADHÉSION | COTISATION | FORMULE DE RENTE

### ▶ ADHÉSION

Pour adhérer au **RRHQ**, vous devez avoir moins de 65 ans et ne pas recevoir une rente de retraite au titre du régime.

↳ La date d'adhésion au **RRHQ** dépend de votre statut d'emploi.

MOMENT OÙ COMMENCE VOTRE PARTICIPATION AU RRHQ, SELON VOTRE STATUT D'EMPLOI	
<b>EMPLOI PERMANENT</b>	Participation obligatoire dès le premier jour de travail.
<b>EMPLOI TEMPORAIRE</b>	Participation obligatoire dès la première période de paie d'une année ou, le cas échéant, le 1 <sup>er</sup> janvier suivant l'année au cours de laquelle :
<i>OU</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous avez été au service de l'employeur pendant au moins 700 heures;</li> <li>• Vous avez reçu en salaire au moins 35% du maximum des gains admissibles (MGA) [p. ex.: adhésion au début de 2015 si vous avez reçu 18 375 \$ en 2014].</li> </ul>

### ▶ COTISATION

Vous versez à chaque période de paie, et ce, jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel vous atteignez 65 ans, une cotisation salariale calculée en pourcentage de votre salaire admissible au **RRHQ**. L'employeur verse également une cotisation patronale régulière sur ce même salaire. Le tableau qui suit illustre les cotisations pour les prochaines années.

COTISATION POUR LES PROCHAINES ANNÉES			
ANNÉES	COTISATION SALARIALE		COTISATION PATRONALE RÉGULIÈRE
2014	50% du coût du service courant <sup>1</sup> sujet au maximum annuel suivant :	7,50% du salaire admissible	50% du coût du service courant <sup>1</sup>
2015		8,50% du salaire admissible	
2016 à 2018		0,75% du salaire admissible de plus que l'année précédente	
2019 et plus		0,50% du salaire admissible de plus que l'année précédente	

<sup>1</sup> À titre informatif, pour l'année 2013, le coût du service courant était de 22,4% du salaire admissible.

## ADHÉSION | COTISATION | FORMULE DE RENTE

### ► FORMULE DE RENTE

#### COMMENT VOTRE RENTE EST-ELLE CALCULÉE ?

##### CALCUL DE VOTRE RENTE

2,25% de votre salaire annuel moyen  
des cinq meilleures années  
multipliées par  
le nombre total d'années de participation

## LA RETRAITE

### ► ÂGE DE LA RETRAITE | RÈGLES PERMANENTES

#### RENTE SELON VOTRE ÂGE ET VOS ANNÉES DE PARTICIPATION AU MOMENT DE VOTRE RETRAITE

Années de Participation	Points	Avant 55 ans	De 55 à 59	De 60 à 64 ans	65 ans et plus
Moins de 15	Sans objet	Rente différée	Rente avec réduction actuarielle <sup>1</sup>		Pleine rente payable à compter de 65 ans.
15 ou plus	Moins de 85		Rente avec réduction de 3% <sup>2</sup>	Pleine rente	
	85 ou plus		Pleine rente		Un montant d'ajournement s'ajoute à la rente en cas de retraite après 65 ans.

- 1 « Réduction actuarielle » – De l'ordre de 6% à 8% par année pour chaque année précédant l'âge de 65 ans. Elle s'applique votre vie durant;
- 2 « Réduction de 3% » – La réduction sera de 3% par année entre la date de votre retraite et celle à laquelle vous aurez rempli les conditions pour une pleine rente (selon le cas, date d'atteinte du 85 points ou de 60 ans). Elle s'applique votre vie durant.

# LA GESTION DU RÉGIME

## ▶ COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite veille à l'administration du **RRHQ**. Il est composé d'au moins 13 membres, dont :

- ▶ Cinq représentants élus par les participants (trois syndiqués, un non-syndiqué et un représentant des retraités et des anciens participants) pour une durée de trois ans;
- ▶ Sept représentants nommés par Hydro-Québec;
- ▶ Un membre indépendant nommé par Hydro-Québec.

À l'assemblée annuelle, le groupe des participants actifs peut demander de nommer un membre supplémentaire. De plus, chacun des deux groupes peut, sur demande, nommer un membre additionnel qui agirait à titre d'observateur sans « droit de vote ». Le comité de retraite peut ainsi compter jusqu'à 19 membres.

## ▶ ASSEMBLÉE ANNUELLE

Chaque année, le comité de retraite tient une assemblée à laquelle sont conviés tous les participants actifs, les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires. Les modifications apportées au régime, les résultats sur la gestion de la Caisse de retraite, la dernière évaluation actuarielle produite, les états financiers du régime, le rapport du comité de retraite et le rapport sur le service aux participants pour tous y sont présentés. De plus, lors de cette assemblée, nous avons la possibilité d'élire un participant actif supplémentaire pour les employés syndiqués. Nous allons solliciter votre support pour remplir les procurations à cet effet en temps et lieu.

## ▶ RELEVÉ PERSONNALISÉ

Chaque année, les participants actifs reçoivent un relevé personnalisé qui se veut un outil de planification de leur retraite éventuelle.

VERSION DU 20 DÉCEMBRE 2017

**SEMHQ | SCFP 1500**

1010, rue de Liège Est, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2P 1L2

📞 514.387.1500 | 📠 514.387.2411

✉ [semhq@scfp1500.org](mailto:semhq@scfp1500.org)

[www.scfp1500.org](http://www.scfp1500.org)

# UN REER+ POUR ÉPARGNER PLUS

## UN REER+ PROFITABLE QU'UN REER ORDINAIRE

Un REER permet d'épargner en reportant à plus tard l'impôt à payer sur le montant que vous économisez. Ce que le REER+ fait de plus qu'un REER ordinaire, c'est qu'il vous fait **économiser 30% plus d'impôt**. En économisant plus d'impôt, vous épargnez encore plus vite. Et ces économies d'impôt supplémentaires vont directement dans vos poches!

**12,65 \$<sup>1</sup> PAR PAIE, C'EST TOUT CE QU'IL FAUT POUR  
ÉCONOMISER 1 000 \$ PAR ANNÉE AVEC LE REER+**

	UN REER ORDINAIRE	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	371 \$	371 \$
30 % d'économies d'impôt supplémentaires au Fonds	Sans objet	300 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	629 \$	329 \$ ou 12,65 \$ par paie

<sup>1</sup> Exemple basé sur l'année d'imposition 2017, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 50 000 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 37,1%, recevant 26 paies par année dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Avec la **retenue sur le salaire** du REER+, vos cotisations sont prélevées à même votre paie par votre employeur. Ce qui fait que vos 30% d'économies d'impôt de plus vous sont remises **immédiatement** à chaque paie plutôt qu'au moment de votre déclaration de revenus. Ça vous fait donc des versements beaucoup plus petits.

Si vous préférez, les **prélèvements bancaires automatiques** sont l'autre façon flexible d'épargner. Ils vous permettent de prélever dans votre compte bancaire le montant que vous souhaitez investir, à la fréquence que vous voulez.

### Félicitations pour votre 50<sup>e</sup>!

N'hésitez pas à communiquer avec les responsables locaux (RL) de votre section locale!



## PRÊT À ÉPARGNER AVEC LE REER+ AU FONDS ?

Plusieurs façons s'offrent à vous :

 [fondsftq.com](http://fondsftq.com)

 **1 800 567-FONDS** (3663)

 Informez-vous auprès de votre **responsable local** dans votre milieu de travail.

 [fondsftq.com/bureaux](http://fondsftq.com/bureaux)

   FondsFTQ

 **FONDS**  
de solidarité FTQ

**FAIRE  
TOURNER  
L'ÉCONOMIE  
BYE!**

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web [fondsftq.com](http://fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

## COMITÉ DE COMMUNICATIONS

### La communication au SCFP-1500, c'est l'affaire de tous!

Un syndicat n'est pas un service qu'on achète, où nous sommes de simples clients. Il ne s'agit pas d'une organisation à qui on laisse le soin de nous expliquer comment ça fonctionne, sans se préoccuper de notre avis, ou qui nous dit bêtement ce que l'on veut entendre.

Un syndicat c'est un regroupement de travailleurs qui unissent leurs forces pour prendre soin de leurs intérêts collectivement. Ce regroupement se dote de règles démocratiques de fonctionnement, de moyens pour échanger et débattre de ses priorités.

C'est de par cette nature démocratique qu'une telle organisation nécessite la participation de l'ensemble de ses membres. Le bon fonctionnement du syndicat est soumis à cette condition. L'implication et la participation aux discussions, échanges et débats sont essentielles pour établir collectivement les priorités de l'ensemble des membres.

Négliger notre participation revient à laisser entre les mains d'une minorité des membres le soin de décider ce qui nous importe et cela risque d'avoir pour effet de ne plus représenter la volonté collective de la majorité. Il est capital d'être présents pour se faire entendre, car on peut faire dire n'importe quoi à une majorité qui reste « silencieuse », les absents ayant toujours tort.

Cette implication est **impossible à sous-traiter**. Il est faux de penser que notre syndicat est un fournisseur de services à qui l'on peut dire : « *je paye, règle mes problèmes* ». **Le syndicat, c'est ses membres**. Pour être bien représentés, nous devons

faire connaître nos points de vue à nos représentants. Il est essentiel d'aider notre organisation à veiller à nos intérêts et ainsi lui donner les moyens de nos ambitions.

**La communication, ce n'est pas un sens unique.**

Comment participer, s'impliquer ou se faire entendre? Le SCFP-1500 s'est donné des moyens pour que ce soit possible, tels qu'en congrès, en Comité Exécutif Provincial (CEP), en conseils régionaux, en comités de secteurs, en assemblées de secteurs et en assemblées générales. Un réseau de directeurs et de délégués est aussi disponible dans tous les secteurs de travail. C'est à ces endroits et avec ces représentants que les membres **s'impliquent**, s'informent, questionnent, partagent, discutent et font valoir leurs points de vue.

Nos représentants syndicaux sont prêts et disponibles. Ils ont besoin et souhaitent consulter leurs membres afin de pouvoir bien les représenter. **Il n'y a pas de délégué à votre secteur? DEVENEZ-EN UN!**

Reste l'effort de prendre un peu de notre temps afin de participer aux discussions, aux échanges, aux débats et la volonté de prendre en main notre regroupement de travailleurs, d'établir ensemble et collectivement nos priorités.

Faire la différence entre être dirigés - « *on nous explique comment ça marche* » - ou être représentés - « *on marche ensemble* » -, **c'est par notre implication!**

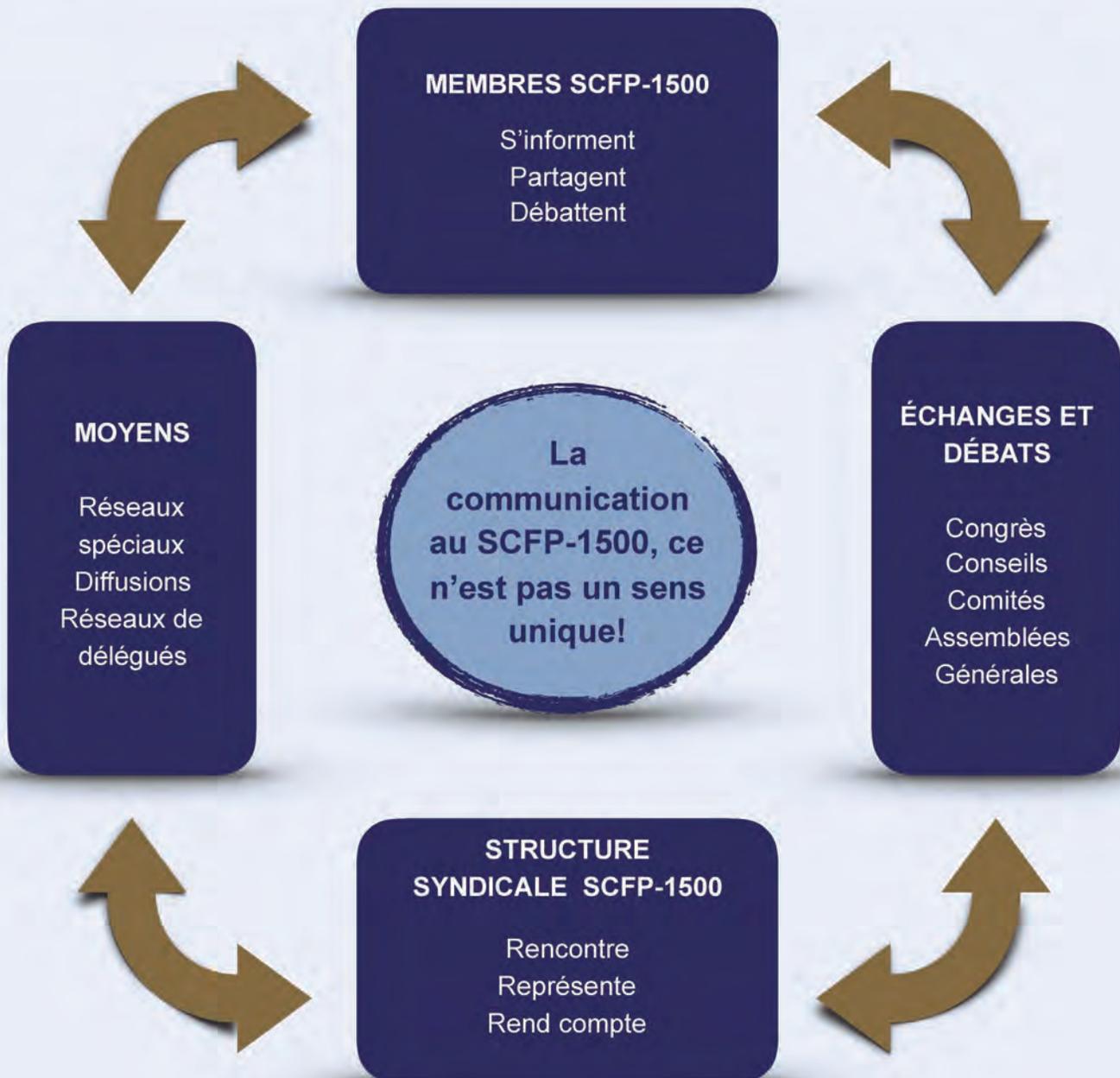
Entre attendre passivement d'être informés de ce qui a été établi ou prendre activement part aux discussions, quel sera votre choix?



**Emmanuël Patola**  
Responsable du comité provincial de communications

# Soyez de vrais 1500 ACTIFS ET IMPLIQUÉS!

## LA COMMUNICATION AU SCFP-1500





# HÉ LA GANG! ÊTES-VOUS FÉMINISTES?

OUI

NON

NE SAIT  
PAS

Saviez-vous qu'être féministe c'est simplement vouloir que les femmes aient les mêmes droits que les hommes?

Et maintenant, êtes-vous féministes?

OUI

NON

NE SAIT  
PAS



C'EST LE THÈME  
RETENU CETTE ANNÉE  
PAR LE COLLECTIF DU  
8 MARS AFIN DE  
SOULIGNER LA  
JOURNÉE  
INTERNATIONALE DES  
FEMMES 2018

Parce que l'égalité déjà atteinte reste un mythe, le thème sera vivant toute l'année et plus encore.

## COMITÉ DROITS DE LA PERSONNE

Oui, *Féministes* tant qu'il le faudra pour lutter contre toutes les inégalités et les discriminations qui persistent à l'égard des femmes. Pour ce faire, le Collectif 8 mars retient cette année 8 revendications regroupées sous 4 GRANDS AXES.



Carole Martin et Joëlle Ravary  
Responsables du  
comité provincial DDLP

### POUR FAVORISER L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES :

- La hausse du salaire minimum à 15\$/h;
- L'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études (CFTÉ).



### POUR CONTRER LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES :

- L'élimination de toutes les formes de violences envers les femmes, y compris dans les milieux de travail;
- Rendre le système de justice adéquat pour les victimes d'agressions sexuelles.

À VOIR → Un lien à écouter et à partager.

<https://www.youtube.com/watch?v=R34wO0CC4wU>

Un 2 minutes HUMORISTIQUE sur le :

**NON VEUT DIRE NON!**

### POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS :

- L'accès aux droits liés au travail ainsi que l'accès aux systèmes de santé, d'éducation et de justice pour les femmes sans statuts;
- L'appui aux femmes autochtones.

### POUR REMETTRE LES GENS ET LES FEMMES AU CŒUR DES PRIORITÉS :

- Un réinvestissement massif dans les services publics, programmes sociaux;
- Un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement pour les groupes de défense de droits et les groupes autonomes de femmes.



## COMITÉ FEC

### Formation de la main d'œuvre

Selon la « Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre », l'employeur dont la masse salariale est de plus de 2 millions de dollars doit remplir certaines obligations en matière de formation de la main-d'œuvre :

Au cours d'une même année civile, il doit investir l'équivalent d'au moins 1 % de la masse salariale dans la réalisation d'activités de formation qui visent le développement des compétences de son personnel. S'il ne le fait pas, il doit verser la somme non investie au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Le Fonds sert à subventionner des projets liés à la formation de la main-d'œuvre.

Hydro-Québec investit donc dans la formation de ses employés. L'article 33 de la convention collective mentionne « les parties reconnaissent l'importance de la formation professionnelle des employés et s'engagent à coopérer à cette fin ».

C'est une des fonctions dont notre comité est responsable. On vous rappelle que le comité FEC signifie F pour Formation professionnelle, E pour Évaluation des emplois, C pour Changements techniques et technologiques.

### Carnet d'apprentissage

En 2017, un membre du comité FEC ainsi qu'un membre du CPSS, ont collaboré avec l'employeur au développement du « Carnet d'apprentissage des électriciens d'appareillage de TransÉnergie » qui découle de la Norme TET-GES-N-5102 — Développement et suivi des compétences de l'électricien d'appareillage.

Le carnet d'apprentissage permet de faciliter le suivi de l'atteinte des compétences de l'électricien d'appareillage. Il comprend les formations pertinentes à son développement (parcours de développement), les tâches à réaliser et finalement le résultat de l'évaluation des compétences acquises.

L'employé est responsable du maintien et du suivi de son carnet d'apprentissage.

## Développement des compétences

### Objectifs

L'objectif du carnet d'apprentissage est d'accompagner l'électricien d'appareillage dans son développement professionnel tout au long de sa carrière et de s'assurer qu'il reçoit l'information permettant d'accomplir adéquatement son travail. Cet accompagnement permet par le fait même de bien préparer la personne à agir en tant que chef électricien d'appareillage.

L'implantation du carnet a débuté en janvier à Montréal (DITM) pour permettre d'évaluer les correctifs à apporter, s'il y a lieu, en fonction des commentaires reçus. Lors de la rencontre individuelle avec son gestionnaire, le carnet sera remis au travailleur et l'établissement du plan de match pour l'employé débute à ce moment. À la fin de l'année, une autre rencontre avec l'employé devrait avoir lieu pour évaluer l'avancement ainsi que les commentaires. Les résultats seront retransmis à l'équipe de travail sur le carnet, les correctifs seront apportés en fonction des commentaires reçus. Nous vous tiendrons au courant en ce qui concerne le déploiement provincial.



Yvon Richard et Mario Charette  
Responsables  
Comité FEC

## Gestion des invalidités d'Hydro-Québec et Optima Santé Globale



## RÉGION MANICOUAGAN

Dans la région Manicouagan, les litiges concernant les absences maladie augmentent de plus en plus, ce qui nous a menés à se pencher sur l'entreprise Optima Santé Globale qu'Hydro-Québec utilise lorsqu'un travailleur est en maladie depuis un certain temps.

Déjà que le travailleur est malade, il est difficile pour lui de bien comprendre le fonctionnement de la gestion des invalidités d'Hydro-Québec et encore moins facile de comprendre l'intervention de Optima Santé Globale dans notre dossier de congés de maladie.

### Vous avez le droit de réagir!

#### SI CETTE ENTREPRISE VOUS CONTACTE, VOUS AVEZ DES DROITS :

- ✓ Le droit de refuser de rencontrer cette entreprise, car c'est volontaire;
- ✓ Le droit d'exiger que la rencontre ait lieu dans un endroit neutre et non à votre domicile;
- ✓ Le droit d'être accompagné d'un délégué syndical si vous en ressentez le besoin;
- ✓ Le droit d'autoriser votre syndicat à vous représenter;
- ✓ Le droit de prendre le temps de consulter votre syndicat avant de signer quelque formulaire d'autorisation que ce soit.

## PRENEZ SOIN DE VOUS!

Si vous avez des questionnements ou encore des inquiétudes durant votre congé de maladie, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical.

En terminant, lorsque vous êtes en maladie, n'oubliez pas que la priorité # 1 c'est vous et votre guérison.



#### **Votre conseil régional :**

*(de gauche à droite)*

Richard Nicolas, directeur secteur Manic 5, Ken Tremblay, responsable des griefs, Pierre-Luc Poirier, trésorier, Claude Coulombe, vice-président régional et directeur secteur Manic-Outardes, Frédéric Savard, président régional, Marie-Claude Martel, secrétaire archiviste, Luc Forest, comité santé-sécurité, Frédéric Tremblay, directeur secteur Forestville, Jérôme Deschênes, directeur secteur Sept-Îles, Marco Lapointe, directeur secteur Baie-Comeau.

Changez pour **SSQ auto**  
et économisez

**GROS**



**PRIVILÈGES EXCLUSIFS**  
aux membres du Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec

- 23 % de rabais en assurance auto
- 15 % de rabais en assurance habitation
- L'assurance de prise en charge du paiement de vos primes en cas de grève ou de lock-out\*

**COMBINEZ ET ÉCONOMISEZ**

Regroupez vos assurances afin de bénéficier de rabais additionnels sur chacun de vos contrats et obtenez sans frais supplémentaires :

- LE PLAN D'ASSISTANCE **Bien protégé** qui inclut cinq services d'assistance : routière 24 h\*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- LES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES\* DE **L'Auto Extra**

**BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES D'ÊTRE ASSURÉ À LA BONNE PLACE**

- § Aucun ajout de système de surveillance électronique à votre véhicule pour économiser. Payez en fonction de votre kilométrage.
- § Économisez davantage en assurant plus d'un véhicule\*.
- § Profitez d'une réduction de votre franchise à chaque renouvellement sans réclamation\*.



Profitez des enseignements théoriques et pratiques des pilotes professionnels de l'Académie de conduite ICAR et obtenez un rabais de 5 % sur votre assurance auto\*\*.

Visitez le [SSQauto.com/conduite](http://SSQauto.com/conduite)

Demandez une soumission d'assurance

**1 866 SSQ AUTO**  
7 7 7 2 8 8 6



[SSQauto.com/groupe](http://SSQauto.com/groupe)



ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE N° 40064011  
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée  
au Canada au: SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS  
D'HYDRO-QUÉBEC, 1010, rue De Liège Est, 3e étage  
Montréal (Québec) H2P 1L2



**OFFRE VIP**

Notre Conseil d'administration, qui établit les orientations et décide des priorités de la Caisse, compte parmi ses membres un représentant du syndicat.

Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers pour découvrir notre offre VIP

En partageant les mêmes valeurs, plusieurs initiatives ont vu le jour grâce à ce partenariat. Ensemble, nous contribuons au bien-être économique et social de la communauté des employés de métiers d'Hydro-Québec.

**514-289-3500**

**1 800-340-1322**

[info@caissehydro.com](mailto:info@caissehydro.com)

Desjardins Caisse Hydro a le privilège d'avoir un partenariat avec le Syndicat des Employé-e-s de Métiers depuis de nombreuses années.



Partenaire de choix des employés d'Hydro-Québec



[www.caissehydro.com](http://www.caissehydro.com)